Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU JURA

SERVICE CONNAISSANCE,
PROSPECTIVE, HABITAT

Atelier ETUDES

Détermination des pôles de services jurassiens sous l'angle des déplacements du quotidien

actualisation 2020

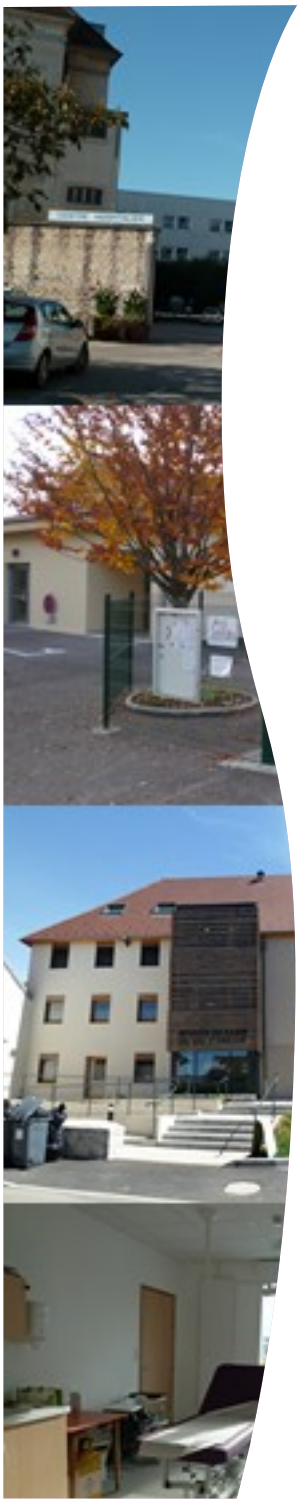

Préambule

Depuis 2011, l'Atelier Etudes de la direction départementale des territoires du Jura actualise régulièrement une étude visant à localiser et hiérarchiser les pôles de services jurassiens, sous l'angle des déplacements du quotidien.
Cette analyse s'appuie sur la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE. Cette base, remise à niveau chaque année, est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

La présente actualisation intègre les périmètres des EPCI et des communes nouvelles, au 1er janvier 2020.

1. Rappel des objectifs

1.1. Éléments contextuels

Un enjeu fort réside dans le maillage du département jurassien en termes de pôles de services offerts à la population.

En effet, il est important de rappeler que selon l'enquête nationale déplacements de 2008 (réalisée tous les 10 à 15 ans), chaque français réalise en moyenne 3,15 déplacements quotidiens.

Les déplacements domicile - autres que travail et études, c'est à dire les déplacements ayant pour origine le domicile et comme motif tout ce qui n'est pas travail fixe ou école ou université (travail non fixe, courses et achats, affaires personnelles ou professionnelles, etc) représentent ainsi plus de 50 % de l'ensemble de ces déplacements quotidiens.

1.2. Objectifs

Concernant la présente étude, il est question d'identifier les pôles de services jurassiens dont on sait qu'ils sont générateurs de déplacements quotidiens par exemple pour les achats, les services administratifs, les services médicaux, les loisirs,...etc, et d'analyser leurs évolutions.

Un second objectif consiste à hiérarchiser ces pôles de services en intégrant les communes nouvelles de manière à appréhender le maillage du territoire en termes de déplacements du quotidien.

Enfin, cette analyse a vocation à alimenter d'autres réflexions d'aménagement du territoire (revitalisation centres-bourgs, SDCI…) et/ou d'élaboration de documents de planification (SCoT, PLUi,..), ainsi que la mise en œuvre de politiques de l'habitat (PDH, PLH, ...), voire de priorisation des interventions de l'ANAH et de la programmation du logement locatif social (LLS).

La finalité consiste ainsi à faire partager cette vision du territoire en interne DDT, mais aussi auprès des acteurs locaux concernés (collectivités, autorités organisatrices de transports, délégataires des aides à la pierre, etc).

Les sources et la méthodologie employées sont détaillées ci-après.

2. Sources

La principale source utilisée pour la présente analyse est la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE dans son millésime 2018, le dernier mis à disposition à ce jour.
En 2018, cette base communale recense 186 types d'équipements (commerces, services aux particuliers, enseignement, santé, tourisme, …).
Parmi les catégories d'équipements recensées dans la BPE 2018, 127 types d'équipements sont répartis en 3 gammes de niveau différent en fonction de la fréquence d'utilisation de ces services par la population :

- la gamme dite supérieure regroupant 51 types d'équipements,

- la gamme dite intermédiaire regroupant 43 types d'équipements,

- et la gamme dite de proximité regroupant 33 types d'équipements.

Composition des gammes d'équipements BPE 2018

LIBELLE EQUIPEMENT DE LA GAMME SUPERIEURE		
Pôle emploi : réseau de proximité	Urgences	Psychomotricien
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Centre de santé	Diététicien
Agence de travail temporaire	Structures psychiatriques en ambulatoire	Personnes âgées : soins à domicile
Hypermarché	Dialyse	Enfants handicapés : hébergement
Produits surgelés	Spécialiste en cardiologie	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires
Poissonnerie	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Adultes handicapés : hébergement
Magasin de revêtements murs et sols	Spécialiste en gynécologie	Adultes handicapés : services d'aide
Parfumerie Cosmétique	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Travail protégé
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Spécialiste en psychiatrie	Adultes handicapés : services de soins à domicile
Lycée d'enseignement professionnel	Spécialiste en ophtalmologie	Aide sociale à l'enfance : hébergement
Formation santé	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Gare
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	Spécialiste en pédiatrie	Parcours sportif/santé
Etablissement de santé de court séjour	Spécialiste en pneumologie	Théâtre, art de rue, cirque
Etablissement de santé de moyen séjour	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Cinéma
Etablissement de santé de long séjour	Orthoptiste	Musée
Etablissement psychiatrique	Audio prothésiste	

LIBELLE EQUIPEMENT DE LA GAMME INTERMEDIAIRE		
Police, gendarmerie	Magasin de chaussures	Orthophoniste
Centre de finances publiques	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Pédicure, podologue
Banque, Caisse d'Epargne	Magasin de meubles	Psychologue
Pompes funèbres	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale
Contrôle technique automobile	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Ambulance
Ecole de conduite	Horlogerie, bijouterie	Personnes âgées : hébergement
Vétérinaire	Magasin d'optique	Personnes âgées : services d'aide
Pressing laverie automatique	Magasin de matériel médical et orthopédique	Crèche
Supermarché	Station service	Salle de sport spécialisée
Librairie, papeterie, journaux	Ecole maternelle	Bassin de natation
Magasin de vêtements	Collège	Athlétisme
Magasin d'équipements du foyer	Sage-femme	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle

LIBELLE EQUIPEMENT DE LA GAMME PROXIMITE
Bureau de poste, relais poste, agence postale
Réparation automobile et de matériel agricole
Maçon
Plâtrier, peintre
Menuisier, charpentier, serrurier
Plombier, couvreur, chauffagiste
Electricien
Entreprise générale du bâtiment
Coiffure
Restaurant, restaurant rapide
Agence immobilière
Institut de beauté onglerie
Epicerie, supérette
Boulangerie
Boucherie, charcuterie
Fleuriste jardinerie animalerie
Ecole élémentaire
Médecin généraliste
Chirurgien dentiste
Infirmier
Masseur kinésithérapeute
Pharmacie
Taxi VTC
Boulodrome
Tennis
Salle ou terrain multisports
Terrain de grands jeux

A NOTER : DES GAMMES EN CONSTANTE AUGMENTATION

Le nombre de types d'équipements gammés par l'INSEE est en constante augmentation. Il était par exemple de 85 dans la BPE 2009, de 95 dans la BPE 2011, de 99 dans la BPE 2014 (114 y compris regroupements), de 104 dans la BPE 2015 (121 y compris regroupements) et de 110 dans les BPE 2017 et 2018 (respectivement 126 et 127 y compris regroupements).

3. Méthodologies

3.1. Selon les définitions nationales INSEE

Même s'il ne s'agit pas d'une définition officielle, l'INSEE retient pour la plupart de ses analyses territoriales la définition suivante en ce qui concerne les pôles de services : **pôle de services de la gamme = commune disposant d'au moins « la moitié+1 » types d'équipements de la gamme**.

Ce qui donne sur la base de la BPE 2018 :

- pôle de services supérieur : commune disposant d'au moins 27 types d'équipements de la gamme supérieure**,**

- pôle de services intermédiaire : commune disposant d'au moins 23 types d'équipements de la gamme intermédiaire,

- pôle de services de proximité : commune disposant d'au moins 18 types d'équipements de la gamme de proximité

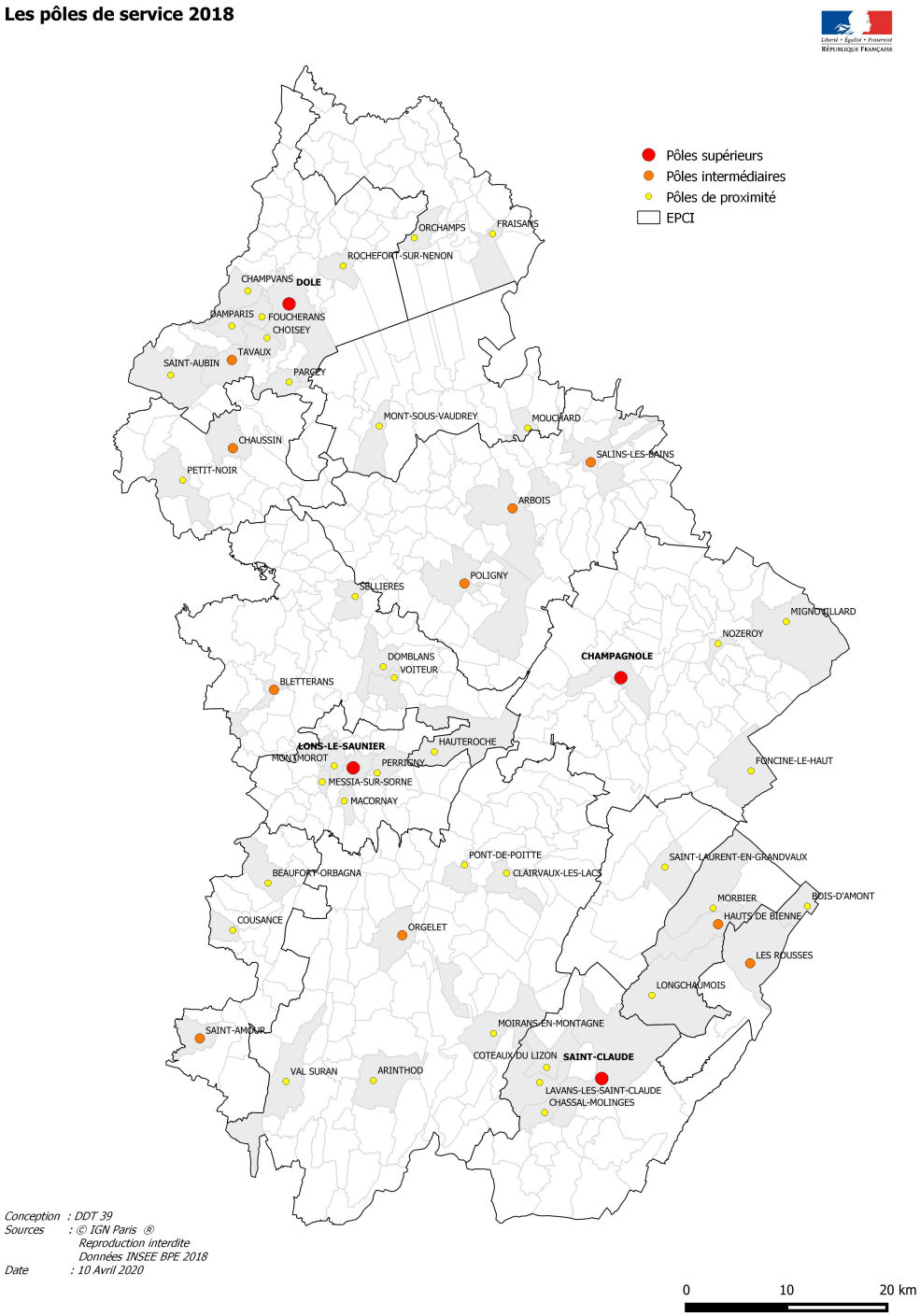

Quelles sont les évolutions constatées par rapport à la BPE 2017 ?

3 pôles déclassés, 1 pôle surclassé et 1 nouveau pôle classé

En appliquant les mêmes critères INSEE, on peut constater :
- le "classement" d'un pôle de proximité en pôle intermédiaire : Chaussin,
- le "déclassement" de 3 pôles'un pôle de proximité qui perdent ce statut : Le Deschaux, Moissey et Nanchez,
- le "classement" d'un pôle de proximité : Choisey.

Commentaires :
Ces déclassements résultent de l'application strictement mathématique des critères INSEE. Il convient néanmoins de les nuancer en y apportant les précisions suivantes :

- le pôle de **Chaussin** est classé pôle intermédiaire grâce à l'installation d'une sage-femme et d'un orthophoniste et à l'ouverture d'un magasin de vêtements (il ne lui fallait qu'un type d'équipement pour remonter pôle intermédiaire) ;
- le déclassement des pôles **Le Deschaux**, **Moissey** et **Nanche**z est dû à la baisse d'équipements sur ces communes ;
- le classement de **Choisey** comme pôle de proximité est dû au gain d'un type d'équipement (il atteint juste le seuil des 18).

Une application stricte de ces critères nationaux INSEE conduit à dire que 443 communes du Jura (soit 89,7 %) représentant une petite moitié de la population* (46,6%), se situent hors pôles de services.

Cela conduit d'une part à « ignorer » un certain nombre de pôles de premières nécessités dont on sait par la connaissance du territoire qu'ils rendent service à la population, et cela conduit d'autre part à une vision quelque peu inappropriée de la hiérarchisation des pôles de services entre eux, compte-tenu du caractère rural du département jurassien.

Ainsi, eu égard aux objectifs recherchés au travers de la présente étude, ces critères d'analyses ne paraissent pas assez représentatifs, ou en tout état de cause insuffisants à l'échelle du territoire jurassien.

**** Population municipale INSEE 2017***

Pôles supérieurs	Pôles intermédiaires	Pôles de proximité
Champagnole	Arbois	Arinthod
Dole	Bletterans	Beaufort-Orbagna
Lons-le-Saunier	Chaussin	Bois-d Amont
Saint-Claude	Hauts-de-Bienne	Champvans
	Les Rousses	Chassal-Molinges
	Orgelet	Choisey
	Poligny	Clairvaux-les-Lacs
	Saint-Amour	Coteaux-du-Lizon
	Salins-les-Bains	Cousance
	Tavaux	Damparis
		Domblans
		Foncine-le-Haut
		Foucherans
		Fraisans
		Hauteroche
		Lavans-lès-Saint-Claude
		Longchaumois
		Macornay
		Messia-sur-Sorne
		Mignovillard
		Moirans-en-Montagne
		Mont-sous-Vaudrey
		Montmorot
		Morbier
		Mouchard
		Nozeroy
		Orchamps
		Parcey
		Perrigny
		Petit-Noir
		Pont-de-Poitte
		Rochefort-sur-Nenon
		Saint-Aubin
		Saint-Laurent-en-Grandvaux
		Sellières
		Val-Suran
		Voiteur
4 pôles (22,4 % population)	**10 pôles (11,5 % population)**	**37 pôles (19,5 % population)**

3.2. Adaptation au territoire jurassien

Le département du Jura ne compte* que 2 communes de plus de 10 000 habitants : Dole et Lons-le-Saunier (Saint-Claude ne compte que 9 279 habitans au 1er janvier 2017) dont une seule de plus de 20 000 habitants (Dole).

Aussi, afin de tenir compte du caractère rural du territoire, il a été décidé pour la présente actualisation d'étude, de s'appuyer sur les définitions INSEE, tout en recherchant à mettre en évidence un maillage territorial plus fin au travers d'une classe de communes susceptibles d'offrir les premiers services du quotidien.

Dans ce contexte, et afin d'éviter tout amalgame, la typologie INSEE sera conservée (pôles supérieurs, pôles intermédiaires, pôles de proximité), et sera complétée par une classe complémentaire de communes que nous appellerons "pôles de services de premières nécessités" dans la suite du document.

**** population municipale Insee 2017***

3.2.1. Typologie adaptée

Afin de constituer cette classe de "pôles de services de premières nécessités", une liste de référence de 27 équipements (33 y compris les regroupements) a tout d'abord été retenue.

Il s'agit de la transposition à l'identique de la gamme dite d'équipements de proximité de l'INSEE, considérée ici comme représentative des types de services susceptibles d'être offerts par un pôle rural de maillage territorial.

Bureau de poste, relais poste, agence postale	Restaurant, restaurant rapide	Chirurgien dentiste
Réparation automobile et de matériel agricole	Agence immobilière	Infirmier
Maçon	Institut de beauté onglerie	Masseur kinésithérapeute
Plâtrier, peintre	Épicerie, supérette	Pharmacie
Menuisier, charpentier, serrurier	Boulangerie	Taxi VTC
Plombier, couvreur, chauffagiste	Boucherie, charcuterie	Boulodrome
Électricien	Fleuriste jardinerie animalerie	Tennis
Entreprise générale du bâtiment	École élémentaire	Salle ou terrain multisports
Coiffure	Médecin généraliste	Terrain de grands jeux

Il a ensuite été considéré que **constituent des "pôles de services de premières nécessités", les communes jurassiennes disposant d'un panier constitué d'au moins 8 types de commerces et services parmi la liste de 33 équipements de référence, dont au moins une boulangerie ou une épicerie ou une supérette (*).**

(*) Commentaires :

Le critère minimal d'existence d'au moins une boulangerie ou une épicerie ou supérette a été rétenu car il a été considéré ici qu'il s'agissait typiquement de services de premières nécessités, susceptibles de limiter significativement les petits trajets du quotidien.

Le seuil minimal d'au moins 8 types d'équipements a quant à lui été retenu après un certain nombre d'essais itératifs ayant conduit à calibrer de la manière la plus pertinente le niveau de finesse du maillage territorial recherché, en cohérence avec le nombre de pôles pré-identifiés selon les critères INSEE.

3.2.2. Confrontation avec la connaissance du territoire

Il est apparu pertinent en dernière étape d'affiner les résultats obtenus ci-dessus, notamment concernant les pôles de services de premières nécessités très proches du seuil de critères fixés (compris entre 7 et 9 types d'équipements, parmi la liste de référence retenue).

Pour cela, afin d'objectiver au maximum le rendu de l'étude, les résultats ont d'une part été confrontés à l'avis des chargés de missions territoriaux de la DDT du Jura, et d'autre part ont été partiellement recoupés avec les informations disponibles sur le site pagesjaunes.fr. Un contact téléphonique avec quelques mairies a également été nécessaire.

Ce recoupement a conduit aux ajustements suivants sur la base de la véracité de l'existence -ou non- de boulangeries et/ou d'épiceries sur les pôles considérés :

- la supression de Thervay (qui possède une alimentation générale mais qui ne vend plus que du tabac, pas de pain (contact mairie)) en tant que pôle de services de premières nécessités,
- les suppressions de Molay et Passenans en tant que pôle de services de premières nécessités (épicerie et boulangerie fermées après vérification).

Réintégration de Lavancia-Epercy (qui possède un supermarché), Prémanon (supérette), Chaux-des-Crotenay et Sirod (épicerie) en tant que pôle de services de premières nécessités.

La liste finalisée de pôles hiérarchisés ainsi obtenue est détaillée en page suivante. Elle se décompose numériquement en :

- 4 pôles de services supérieurs,
- 10 pôles de services intermédiaires,
- 37 pôles de services de proximité,
- 56 pôles de services de premières nécessités.

A noter que 66,4 % de la population jurassienne se situe dans ces 107 pôles (qui représentent 21,7 % des communes du département).

3.2.3 Résultats : localisation des pôles de services jurassiens

Pôles supérieurs	Pôles intermédiaires	Pôles de proximité	Pôles de premières nécessités
Champagnole	Arbois	Arinthod	Abergement-la-Ronce
Dole	Bletterans	Beaufort-Orbagna	Amange
Lons-le-Saunier	Chaussin	Bois-d Amont	Andelot-en-Montagne
Saint-Claude	Hauts-de-Bienne	Champvans	Annoire
	Les Rousses	Chassal-Molinges	Arlay
	Orgelet	Choisey	Aumont
	Poligny	Clairvaux-les-Lacs	Authume
	Saint-Amour	Coteaux-du-Lizon	Censeau
	Salins-les-Bains	Cousance	Chapelle-Voland
	Tavaux	Damparis	Chaumergy
		Domblans	Chaux-des-Crotenay
		Foncine-le-Haut	Colonne
		Foucherans	Commenailles
		Fraisans	Conliège
		Hauteroche	Courlans
		Lavans-lès-Saint-Claude	Courlaoux
		Longchaumois	Dampierre
		Macornay	Doucier
		Messia-sur-Sorne	Gevingey
		Mignovillard	Gigny
		Moirans-en-Montagne	Grozon
		Mont-sous-Vaudrey	La Chaux-du-Dombief
		Montmorot	La Loye
		Morbier	La Marre
		Mouchard	La Pesse
		Nozeroy	Lamoura
		Orchamps	Lavancia-Epercy
		Parcey	Le Deschaux
		Perrigny	Les Bouchoux
		Petit-Noir	Les Moussières
		Pont-de-Poitte	Longwy-sur-le-Doubs
		Rochefort-sur-Nenon	Mantry
		Saint-Aubin	Mesnay
		Saint-Laurent-en-Grandvaux	Moissey
		Sellières	Monnet-la-Ville
		Val-Suran	Montrond
		Voiteur	Nanchez
			Ougney
			Ounans
			Pagney
			Port-Lesney
			Prémanon
			Ranchot
			Ravilloles
			Ruffey-sur-Seille
			Saint-Lothain
			Sampans
			Septmoncel - Les Molunes
			Sirod
			Tassenières
			Thoirette-Coisia
			Vaux-lès-Saint-Claude
			Villers-Farlay
			Villette-les-Dole
			Villevieux
			Viry
4 pôles (22,4 % population)	**10 pôles (11,5 % population)**	**37 pôles (19,5 % population)**	**56 pôles (13 % population)**

Les pôles de service 2018 - analyse interne DDT

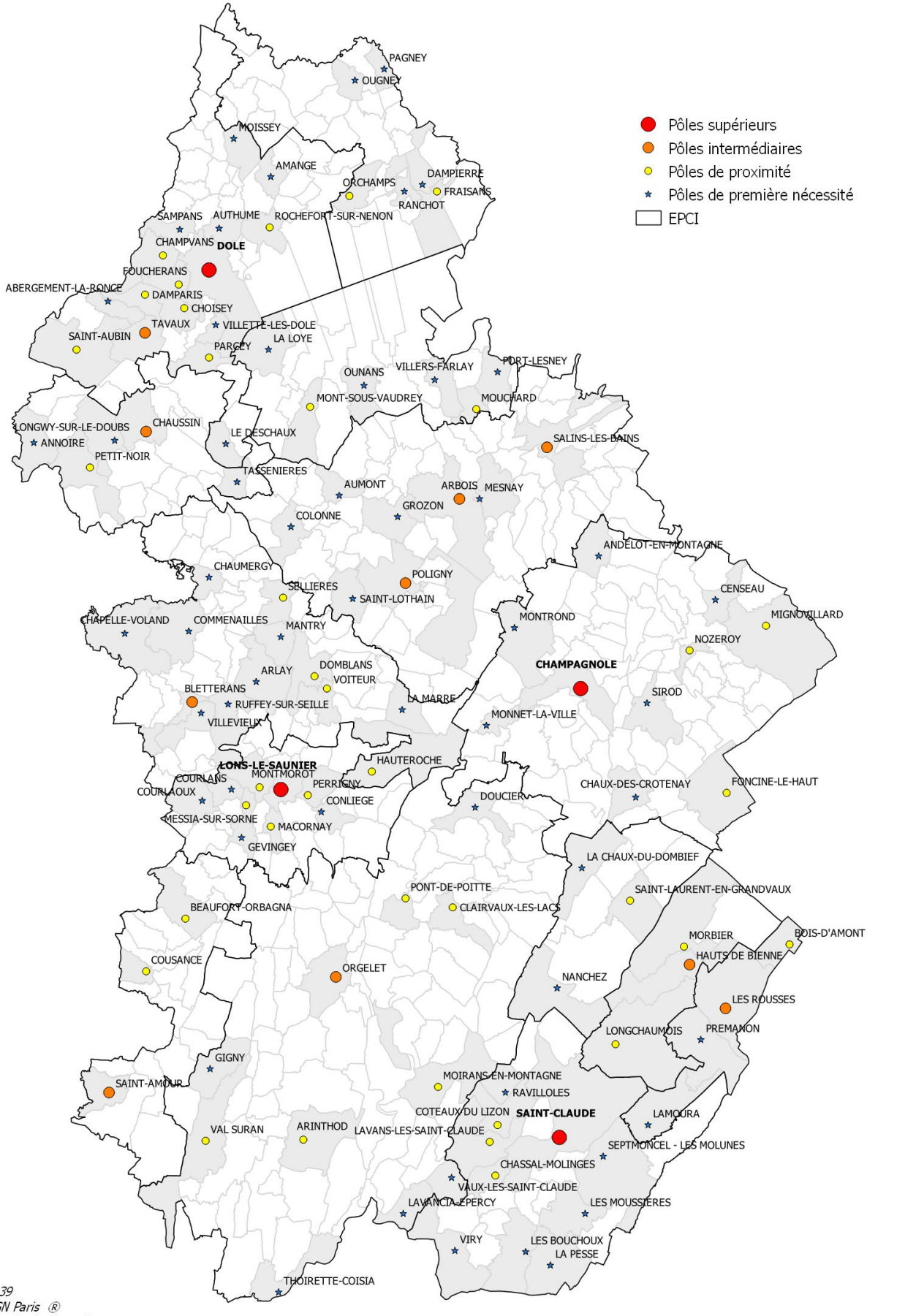

Conception : DDT 39
Sources : © IGN Paris ®
Reproduction interdite
Données INSEE BPE 2018
Date : 10 Avril 2020

4. Détermination des aires d'influences des pôles de services

La série cartographique qui suit représente les aires d'influences des pôles de services jurassiens en termes de temps d'accès en voiture particulière en empruntant les infrastructures routières.
Grâce aux données carroyées de l'Insee, il a par ailleurs été possible d'évaluer la part de population jurassienne impactée par ces aires d'influences.

4.1. Influences des pôles supérieurs

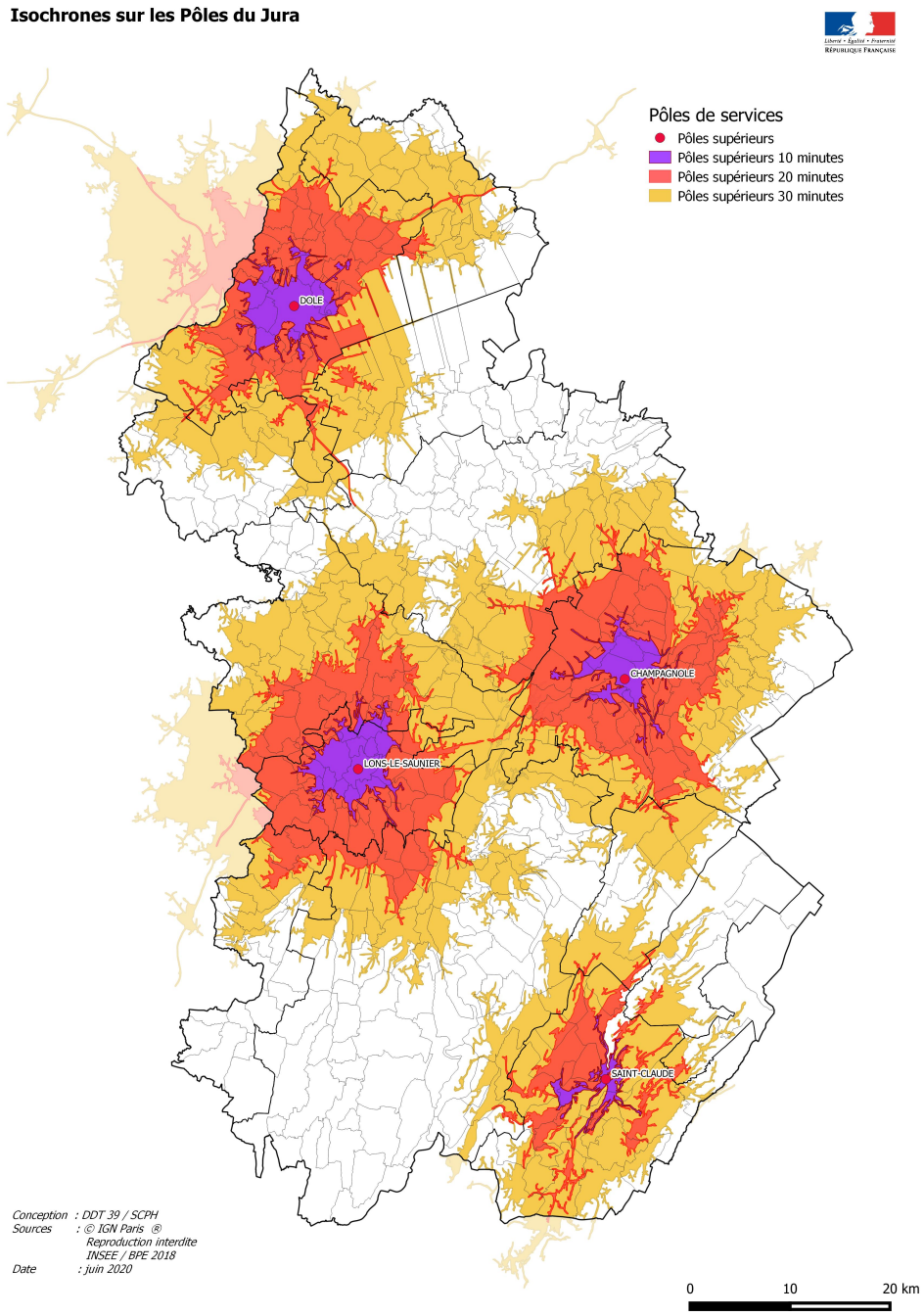

LES PÔLES SUPÉRIEURS COUVRENT ENVIRON 83 % DE LA POPULATION JURASSIENNE À MOINS DE 30 MINUTES.
Dans le détail, la couverture est de :
- environ 83 % à moins de 30 minutes environ
- environ 56 % à moins de 20 minutes environ
- près de 35 % à moins de 10 minutes environ.

Pour mémoire, la population communale de ces pôles couvre 22,4 % de la population du Jura.

4.2. Influences des pôles intermédiaires

Isochrones sur les Poles du Jura

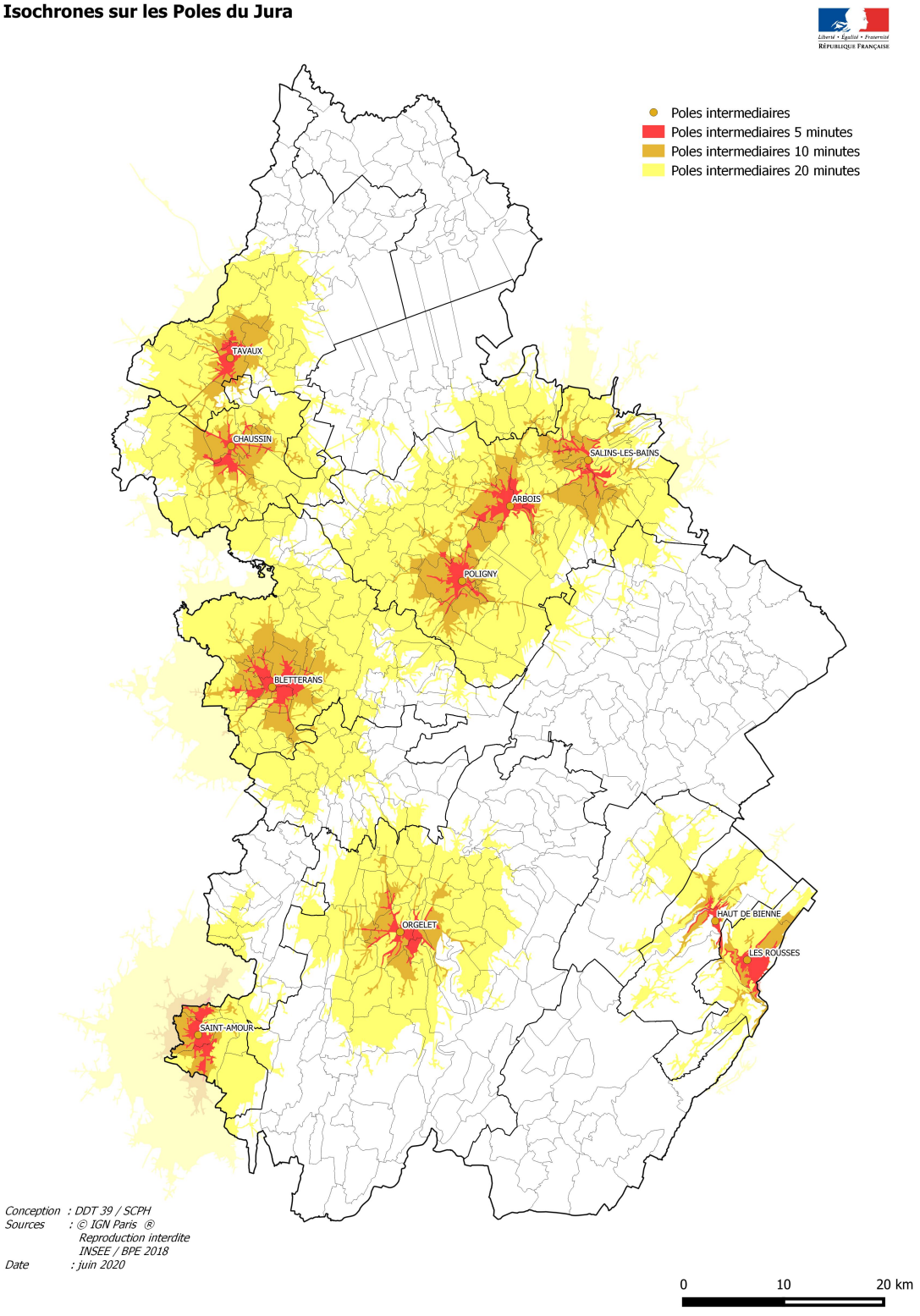

LES PÔLES INTERMÉDIAIRES COUVRENT ENVIRON 66 % DE LA POPULATION JURASSIENNE À MOINS DE 20 MINUTES ENVIRON.

A noter qu'à moins de 10 minutes environ, ce taux chute rapidement à environ 24 %.

Pour mémoire, la population communale de ces pôles couvre 11,5 % de la population du Jura.

4.3. Influences des pôles de proximité

Isochrones sur les Pôles du Jura

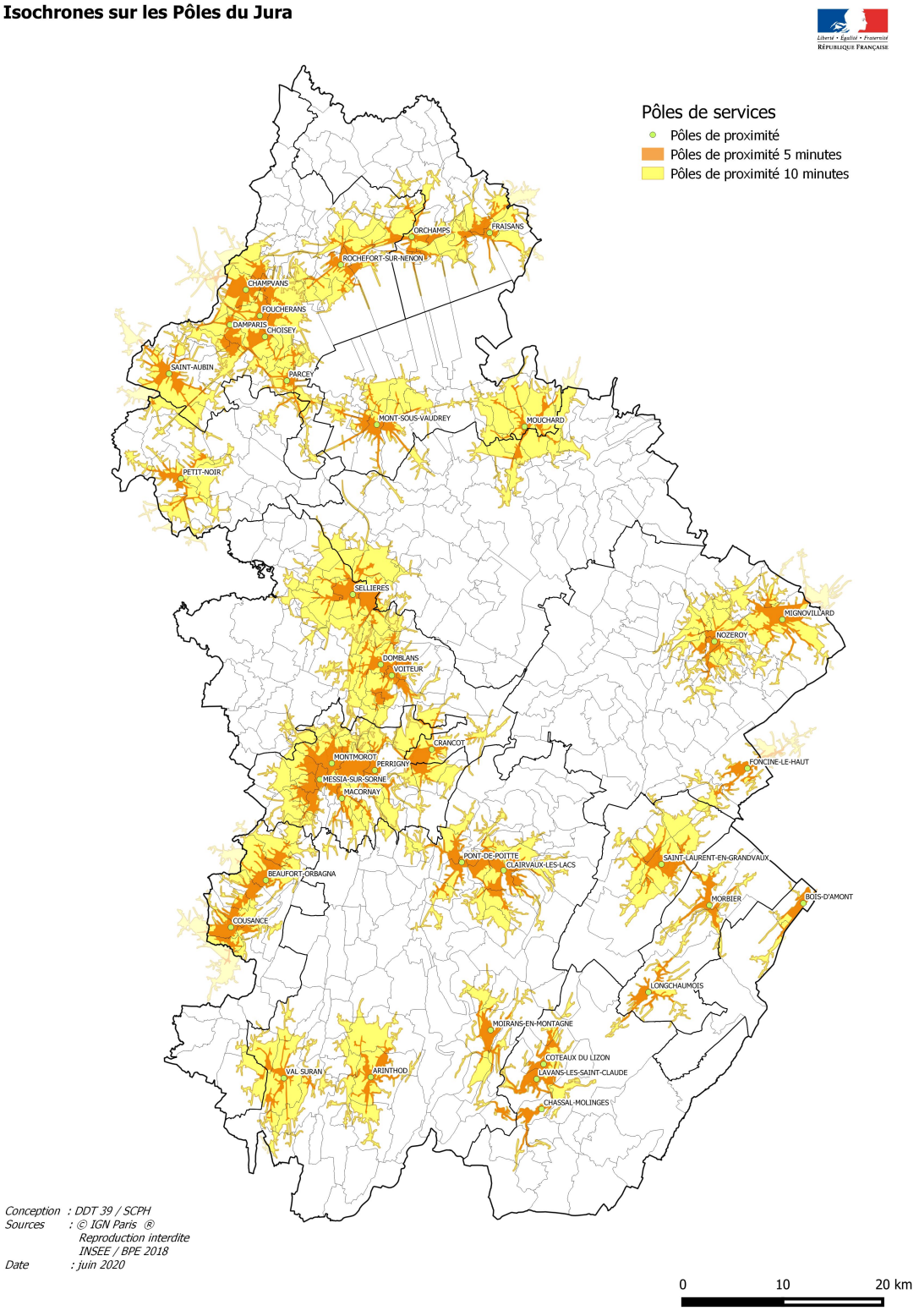

LES PÔLES DE PROXIMITÉ COUVRENT ENVIRON 65 % DE LA POPULATION JURASSIENNE À MOINS DE 10 MINUTES ENVIRON.

Pour mémoire, la population communale de ces pôles couvre 19,5 % de la population du Jura.

4.4. Influences des pôles de premières nécessités

Isochrones sur les Pôles du Jura

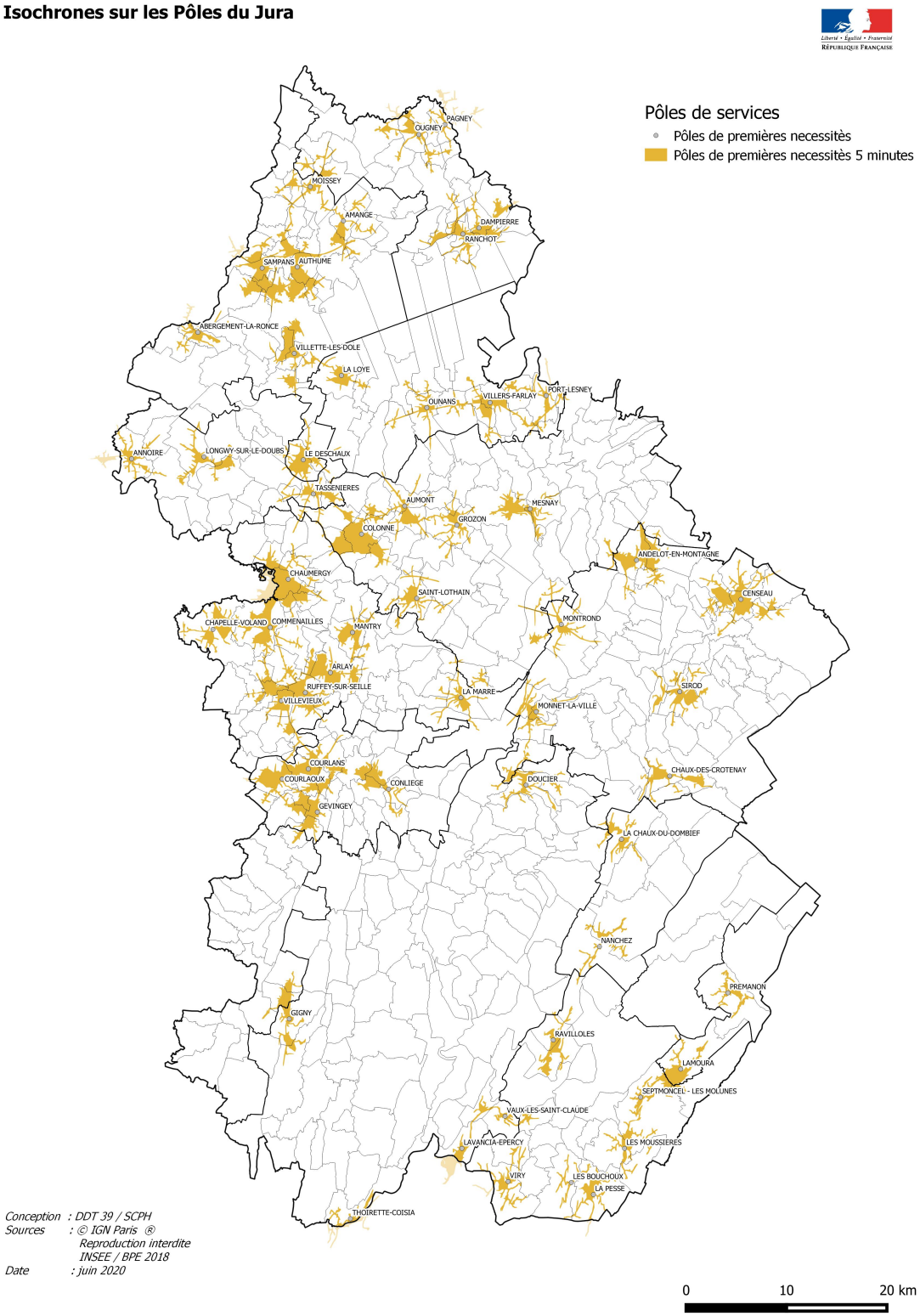

LES PÔLES DE PREMIÈRES NÉCESSITÉS COUVRENT ENVIRON 35 % DE LA POPULATION JURASSIENNE À MOINS DE 5 MINUTES.

Pour mémoire, la population communale de ces pôles couvre 13 % de la population du Jura.

4.5. Influences des départements limitrophes

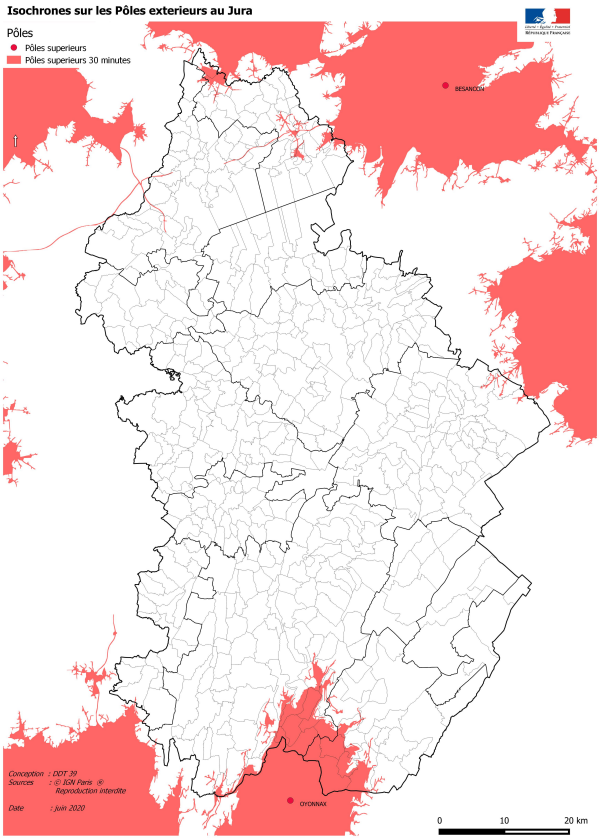

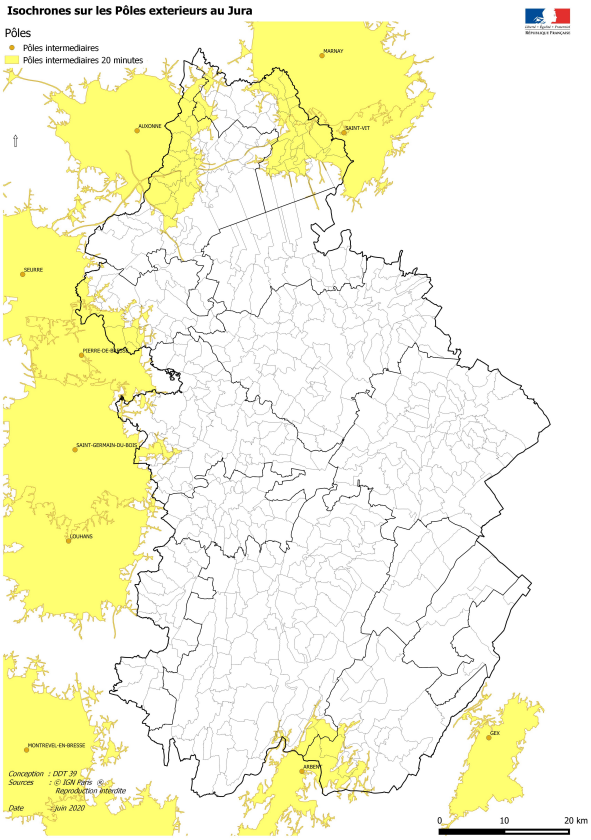

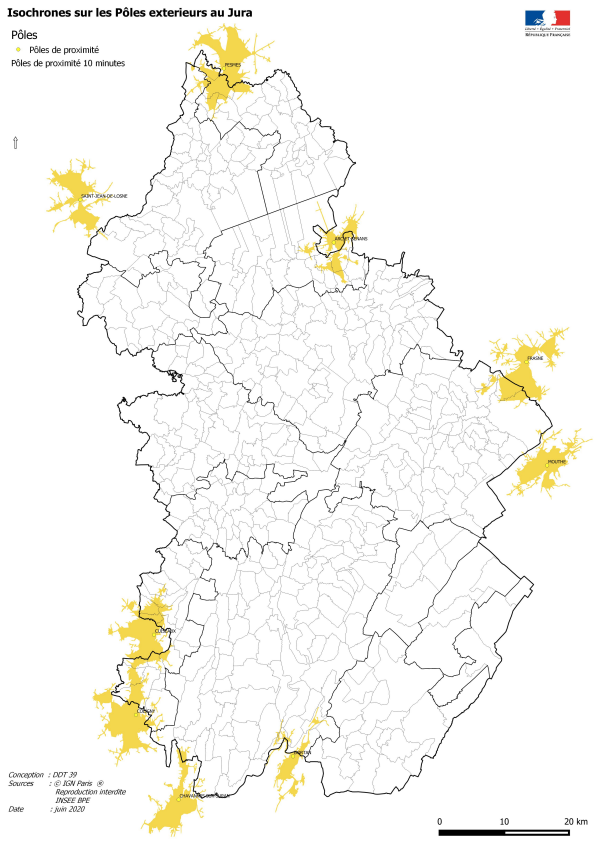

Des pôles extérieurs au département ont un impact sur le Jura...

- *pôles supérieurs* : Oyonnax,
- *pôles intermédiaires* : Saint-Vit, Auxonne, Arbent, et dans une moindre mesure Pierre-de-Bresse, Seurre et Saint-Germain-du-Bois,
- *pôles de proximité* : Pesmes, Frasne, Cuiseaux, Coligny, Dortan.

...et d'autres pôles qui n'ont peu ou pas d'influences sur le Jura (comte-teu des critères de temps retenus pour cette étude) :

Besançon, Dijon, Pontarlier, Bourg-en-Bresse, Louhans, Gex, Sagy, Mouthe.

4.6. Influences par types de pôles, y compris pôles de services des départements limitrophes

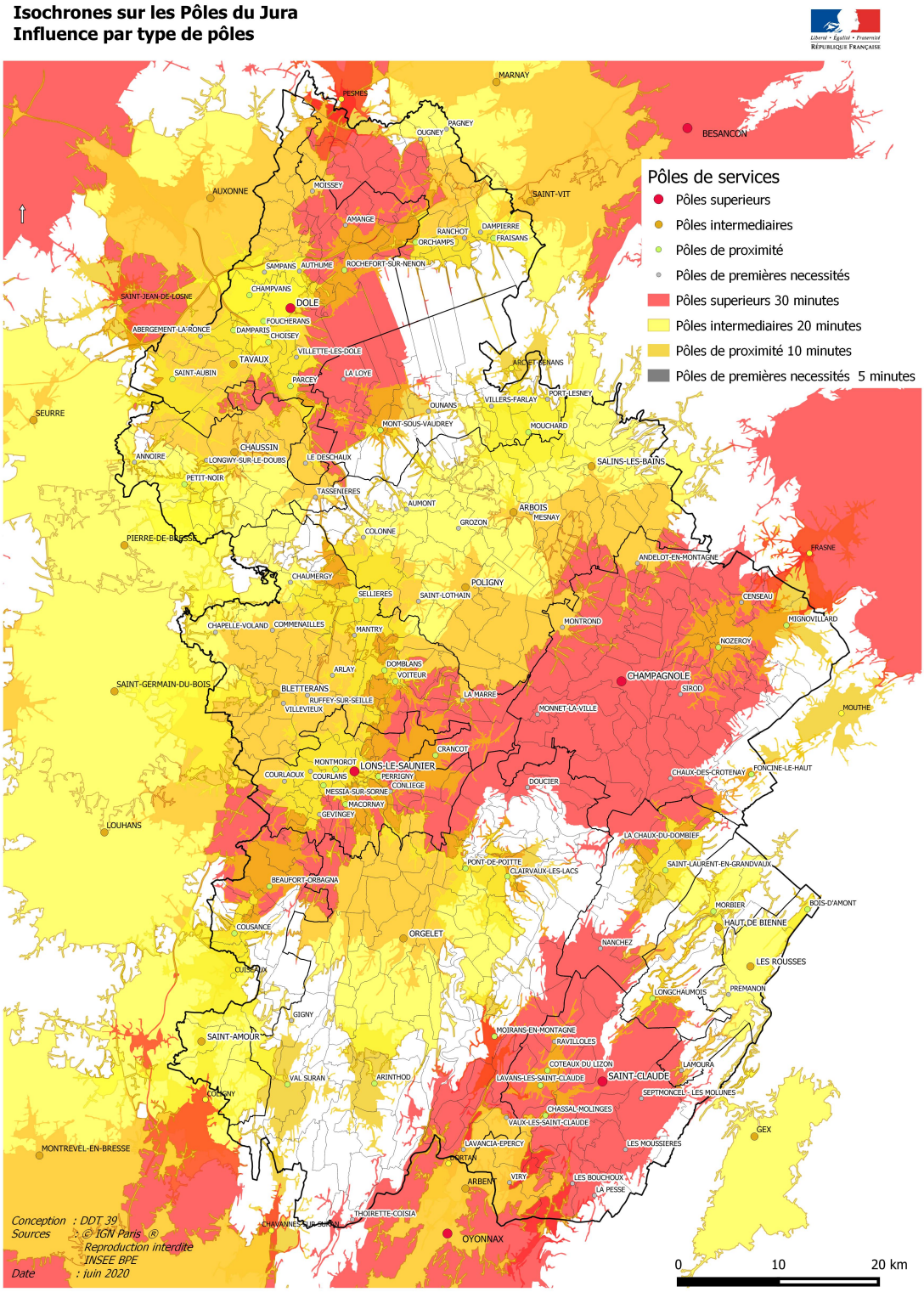

MOINS DE 2 % DE LA POPULATION JURASSIENNE SE SITUE HORS DE TOUTES ZONES D'INFLUENCES DE PÔLES DE SERVICES (selon les critères d'environ 30 minutes pour les pôles supérieurs, environ 20 minutes pour les pôles intermédiaires, environ 10 minutes pour les pôles de proximité et 5 minutes pour les pôles de premières nécessités).

IL EST PAR AILLEURS INTÉRESSANT DE NOTER QUE DANS UNE ENVELOPPE D'ENVIRON 10 MINUTES, 86 % DE LA POPULATION JURASSIENNE SE SITUE DANS L'AIRE D'INFLUENCE D'UN PÔLE (quelque soit sa catégorie).

4.7. Influences cumulées des pôles de services

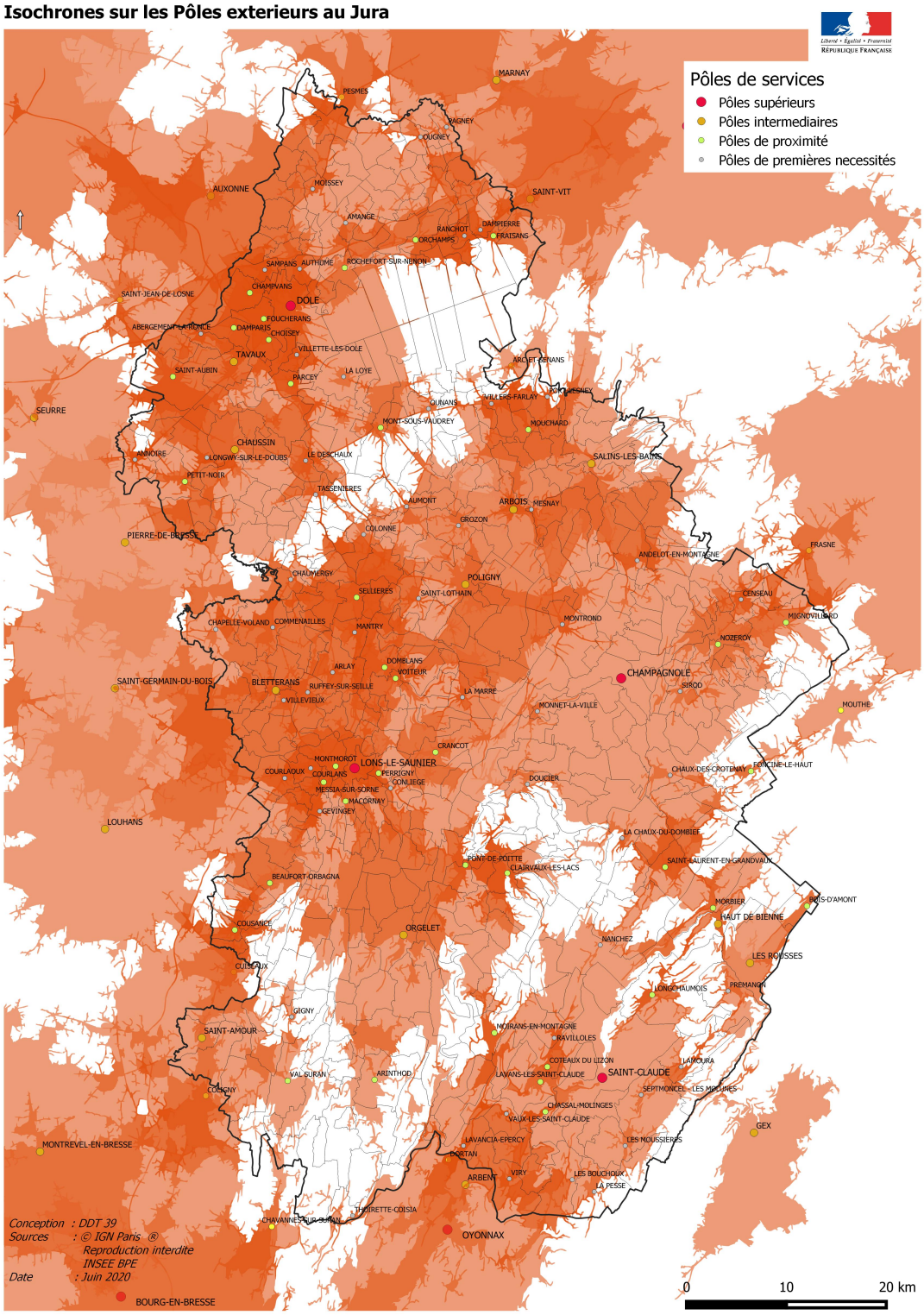

EN TERMES D'INFLUENCES CUMULÉES, SI 83 % DE LA POPULATION JURASSIENNE SE SITUE DANS LES AIRES DE PÔLES SUPÉRIEURS (à environ 30 minutes) :

- 53 % se situe à la fois dans les aires de pôles supérieurs (environ 30 minutes) et de pôles intermédiaires (environ 20 minutes),
- 41 % se situe à la fois dans les aires de pôles supérieurs (environ 30 minutes), de pôles intermédiaires (environ 20 minutes) et de pôles de proximité (environ 10 minutes),
- 17 % se situe à la fois dans les aires de pôles supérieurs (environ 30 minutes), de pôles intermédiaires (environ 20 minutes), de pôles de proximité (environ 10 minutes) et de pôles de premières nécessités (5 minutes).

5. Les limites de l'analyse

5.1. Identification et hiérarchisation des pôles

Bien entendu, cette identification et cette hiérarchisation des pôles de services jurassiens ne saurait revêtir un caractère « figé » et incontestable pour les motifs suivants :

- d'une part en raison de la part de subjectivité afférente aux critères retenus pour l'analyse (cf paragraphe 3.2. Adaptation au territoire jurassien),

- d'autre part en raison du caractère des données utilisées à un instant « T » mais susceptibles d'évoluer fortement et rapidement dans le temps, au gré des ouvertures et fermetures de commerces par exemple,

- de plus en raison de la non prise en compte de la « santé » des commerces et services recensés (par exemple une épicerie sur le déclin, une boulangerie peu fréquentée, …),

- enfin en raison d'absence de données fines concernant les activités « multi-services » (par exemple un bar-tabac faisant dépôt de pain, une boucherie faisant épicerie, …). Sur ce point une analyse complémentaire de terrain pourrait dans certains cas s'avérer pertinente en cas de doutes.

5.2. Détermination des aires d'influences des pôles

Les isochrones sont réalisés à partir d'un "centroïde" de la communes concernée (basé sur l'adresse de la mairie). Cela donne donc en général une bonne idée des temps d'accès aux services de la commune. Toutefois, ce traitement automatisé peut présenter des limites, ou en tout état de cause des précautions en termes d'utilisation précise, par exemple au regard des situations suivantes :

- les communes nouvelles (le centroïde utilisé est celui de la commune "mère" initiale) ;

- les zones de services (ex : zones commerciales) situées très à l'écart du centre-bourg de la communes.

Enfin, l'utilisation des données carroyées de l'Insee (carreaux de 200 mètres) permet d'évaluer la part de population couverte par les zones d'influences de chaque type de pôles de services mais ne sautrait refléter la population exacte concernée.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Directeur de publication : Jean-Luc IEMMOLO

Rédacteur Mise en page : Magalie GISO

Comité de relecture : SCPH/atelier études